

PROFIL PROFESSIONNEL

Guide touristique

*ref: cod. ISTAT 5.5.1.2. / ROME 43411
dernière révision: May 2006*

Définition

Le guide touristique accompagne les personnes et les groupes pendant les visites de musées, galeries d'art, monuments et sites archéologiques, en exposant leurs caractéristiques historiques, artistiques, culturelles et le paysage environnant. Généralement le guide opère dans un site précis (tandis que l'accompagnateur/trice touristique suit le groupe pendant les déplacements).

Activités principales

Organiser les visites et les itinéraires selon les intérêts des visiteurs, collecter et organiser les informations concernant le lieu de visite, accueillir et accompagner les visiteurs, fournir les informations, gérer le temps, les contenus de la visite et les exigences du groupe avec d'autres sujets (restaurants, hôtels, moyens de transport); repérer et fournir des indications supplémentaires (par ex. transports, événements intéressants etc.), perfectionner ses connaissances du territoire et ses compétences culturelles et linguistiques.

Compétences

Le guide touristique doit posséder une bonne connaissance des caractéristiques historiques des sites objet de la visite et des aspects naturels et culturels du territoire; doit savoir s'exprimer correctement au moins dans une langue étrangère, doit connaître le territoire, les parcours et les services principaux, la normative nationale et régionale concernant le tourisme, doit avoir une bonne capacité de communication verbale et non verbale, doit savoir reconnaître les intérêts et les exigences explicites et implicites du public et, par conséquent, répondre/adapter l'information à fournir, doit soigner sa personne, tenir une attitude positive, et doit posséder une bonne mémoire, être ponctuel et avoir l'esprit d'initiative.

Conditions de travail

Le travail se déroule à l'intérieur de musées et galeries, dans des sites d'intérêt religieux, historique et archéologique ou dans des itinéraires urbains; avec un niveau élevé d'autonomie. Un guide touristique peut être un travailleur indépendant; faire partie d'une coopérative ou employé d'agences de voyage, offices de tourisme, ou tour-opérateur. Le travail requiert de parler à voix haute, de rester longtemps debout, et de marcher. Les horaires ne sont pas fixés mais liés aux exigences des lieux et des groupes, souvent pendant les jours de fête.

Qualifications requises

La fonction de guide touristique est normalement subordonnée à l'obtention d'une habilitation au niveau départemental, liée à la participation d'un cours professionnel, à l'inscription à un registre professionnel et au paiement d'une licence annuelle. Il faut connaître au moins une langue étrangère et avoir un baccalauréat, préférablement de type touristique. Très utiles les connaissances historiques et artistiques et l'interprétation.